

à cette béatification de la Vierge-Marie avait soumettait de nouvelles seraient admis à ce moment, un applicable. Pie IX sa bonne volonté, me à une séance jeter. Ceux qui e même sort.

neur. Léon XIII voir aboutir cette peur. Le cardinal en audience chez donner des ordres cause. Comme il nence, je suis tout nces se trompent ndez à Dieu qu'il sa servante. " Et eles ne subissaient qui doit se faire officielle.

main sur les deux a cause allait mar- tes subirent avec paratoire, qui se ous les officiers et donc la demande e tient au Vatican. et devant eux les leur vote raisonné les cardinaux déli-

bèrent à leur tour sur les miracles présentés et donnent leur vote qui est transmis au Souverain Pontife. Le secret couvre bien entendu toutes ces délibérations. Quand la séance fut terminée, le postulateur se présenta à la Congrégation des Rites pour connaître le résultat. Celui-ci est non pas une décision des cardinaux, mais celle du pape qui, s'étant rendu compte de tout, décide s'il y a lieu de passer à la congrégation générale ou de faire subir à la cause une nouvelle congrégation préparatoire. Il paraît que les difficultés contre les deux miracles furent d'ordre considérable, soit au point de vue médical, soit au point de vue moral.

Je m'explique. Les médecins se prononcent sur le miracle pour attester qu'il ne peut pas avoir été produit par les forces de la nature et qu'il les dépasse. Car la guérison doit être instantanée, parfaite, durable. Ce sont les trois points qu'après la constatation de la maladie doivent examiner les médecins désignés par la Congrégation des Rites. La constatation de la maladie elle-même est un fait très grave en soi, car si l'infirmité provient du système nerveux, sa guérison ne sera jamais considérée comme un miracle. Voici un exemple tout récent. Il vient de mourir en Chine, il y a quelques semaines, un vieux et zélé missionnaire, le Père Sédile, jésuite, auquel était arrivé l'accident que voici. Un jour qu'il prêchait avec beaucoup de force contre le culte des faux dieux il devint subitement aphone (1863). Il ne s'en inquiéta pas tout d'abord. Mais l'aphonie persista. Les remèdes n'y firent rien. Ses supérieurs voyant qu'il était inutile en Chine le renvoyèrent en France, espérant que le changement de climat lui ferait du bien, que des médecins plus éclairés pourraient lui rendre l'usage de la parole. Rien n'y fit. On le garda en France malgré son désir de revenir en Chine mourir au milieu de ses chers Chinois. " Inutile pour inutile, donnez-moi la consolation de mourir missionnaire, disait-il. S'ils ne m'en-